

5èmes Journées nationales de France urbaine Reims, 22 et 23 septembre 2022

Programme prévisionnel au 13 juillet 2022

Jeudi 22 septembre 2022

9h15-12h30

11 visites professionnelles

-> pour découvrir les grands projets portés par Reims

Visite n°1 - Visite de chantier vers la neutralité carbone

Visite n°2 - Balade urbaine entre espaces verts et grands projets

Visite n°3 - Rencontre avec l'intelligence artificielle

Visite n°4 - Entre innovations et loisirs, sur les pas de deux futurs quartiers

Visite n°5 - Au cœur d'un éco système agro-industriel

Visite n°6 - À la découverte d'un quartier centenaire

Visite n°7 - Plongeon dans le grand bain, de l'UCPA Sport Station I Grand Reims à la Reims Arena

Visite n°8 - Dans les coulisses de l'ancienne base 112

Visite n°9 - Visite guidée dans les couloirs du futur musée des Beaux-Arts

Visite n°10 - Un trésor de façade, zoom sur le chantier de l'hôtel de ville

Visite n°11 - Au fil de l'eau, la biodiversité de la station d'épuration à la rivière

12h00-14h00

Accueil des congressistes et déjeuner (Centre des Congrès)

Jeudi 22 septembre 2022

14h00-15h30

6 ateliers en parallèle

1^{ère} session

Atelier n° 1 : Foncier économique : quelle place pour les entreprises dans la ville du ZAN ?

Le développement du télétravail, l'obsolescence énergétique d'une partie du patrimoine de bureaux, la nécessité de décarboner les déplacements domicile-travail et le transport des marchandises, la mobilisation en faveur d'une réindustrialisation de la France ou l'expansion continue de la logistique, jusqu'au cœur des villes (dark stores...)..., tous ces facteurs amorcent des mutations majeures dans la localisation des activités économiques et militent en faveur d'une refonte de la place des entreprises en ville.

Mais, face aux priorités légitimes données à la renaturation ou au logement et face aux limitations émergentes de l'artificialisation, reste-t-il de la place pour l'économie dans les territoires urbains ? Comment les entreprises repensent-elles leurs localisations et leurs stratégies immobilières ? Peut-on, dans le cadre de « l'alliance des territoires », travailler à des mutualisations foncières croisées entre territoires urbains et espaces moins denses ? Faut-il « municipaliser » le foncier économique pour inciter à une densification réversible de l'usage des sols ? L'industrie peut-elle évoluer vers des modes constructifs plus denses ? Faut-il encore réguler les activités commerciales et étendre cette régulation à la e-logistique ? Les quartiers d'affaires et les zones tertiaires périphériques ont-ils encore un sens ? Faut-il privilégier dans les documents d'urbanisme ou les stratégies foncières publiques les activités les plus vertueuses (ESS...) ?

Atelier n° 2 : Pour une transition vers des systèmes alimentaires et agricoles résilients et durables : quels leviers territoriaux ?

Les collectivités membres de France urbaine s'inscrivent depuis plusieurs années dans une dynamique de transition des systèmes alimentaires et agricoles. Acteurs majeurs de la demande par la commande publique, les pôles urbains s'ancrent dans des stratégies plus globales. Face à l'expérience de la crise sanitaire, la hausse tendancielle des prix, la hausse des conflits d'usage dans l'accès à l'eau, la baisse structurelle du nombre d'agriculteurs, les vulnérabilités du système actuel à court, moyen et long terme sont perçues de manière particulièrement aiguës par les pôles de consommation que sont les pôles urbains. Les initiatives et expérimentations se multiplient en vue de construire des territoires plus autonomes et résilients. Ces dernières intègrent l'ensemble des maillons de l'alimentation, du foncier à la restauration collective publique et se mettent en œuvre à l'échelle des bassins de vie selon un principe de réciprocité et de solidarité territoriale (alliance des territoires urbain-périurbain-rural).

L'objectif de cet atelier est d'observer les leviers mobilisés pour bâtir cette approche globale, et l'inscription de ces stratégies dans le temps et dans l'espace : quels outils ? quels acteurs ressources ? comment conjuguer dynamiques de court et long terme ? quelle échelle pertinente d'intervention ?

Atelier n° 3 : Attractivité de la fonction publique territoriale : un défi majeur pour le service public local

Les employeurs urbains font face aujourd'hui à des difficultés de recrutement qui témoignent de l'acuité des problématiques d'attractivité de la fonction publique territoriale. Certaines de ces difficultés sont d'ores et déjà critiques pour les services apportés à la population.

Rapports ministériels, marque employeur nationale, mesures de revalorisation des salaires, réforme annoncée de la structure de la rémunération des agents publics, etc. : les enjeux d'attractivité sont plus que jamais au cœur du débat public national. Mais la réponse au défi que constitue l'attractivité des emplois publics pour le service public local ne saurait se réduire à un débat opposant initiatives et responsabilités locales d'une part, et réponses gouvernementales d'autre part, ou encore mesures paramétriques de revalorisation à court terme d'une part, et réforme systémique de la rémunération d'autre part.

Comment concevoir des réponses articulées aux différentes échelles ? Quel agenda le Gouvernement entend-t-il proposer et quelle réforme du système de rémunération pourrait être à la hauteur des enjeux ? Quelle place les employeurs urbains ont-ils vocation à prendre dans la construction d'une politique d'attractivité globale et ambitieuse ?

Atelier n°4 : Logistique urbaine : quel rôle pour les intercommunalités urbaines ?

La digitalisation de la consommation, accélérée par la pandémie, intensifie le rythme de circulation des marchandises en ville. Laissée depuis l'origine à la main des opérateurs privés, cette activité, génératrice de services mais aussi de nuisances et de conflits d'usages, devient d'intérêt public et ne peut dès lors échapper à la question de sa coordination, de sa régulation voire de sa planification. Agglomérations et métropoles s'emparent donc du sujet et organisent actuellement des gouvernances, des documents stratégiques et opérationnels et déploient de nouveaux outils d'animation et d'organisation de la logistique urbaine.

Mais sont-elles suffisamment outillées pour endosser cette nouvelle responsabilité ? Les ZFE sont-elles une base nécessaire et suffisante pour assoir une compétence intercommunale dédiée ? Quelles compétences spécifiques et transversales doivent-elles développer ? S'agit-il simplement d'étendre leur compétence en termes de mobilités ou faut-il concevoir une nouvelle politique publique, étroitement liée aux contraintes du marché ? Et jusqu'où la collectivité doit-elle intervenir pour encadrer voire organiser la circulation des marchandises en ville ?

Atelier n°5 : Quelles contributions des grandes villes et métropoles à la réussite des grands événements sportifs internationaux (GESI) ?

La France accueillera successivement la Coupe du monde de rugby en 2023 puis les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) en 2024. Ces événements internationaux constitueront une vitrine tant par les résultats sportifs obtenus que par l'excellence des équipements mis à disposition. La qualité d'accueil touristique comme l'héritage global, sportif, social, éducatif, culturel de ces manifestations seront également des marqueurs forts.

La réussite de ces événements dépend de l'engagement des grandes villes et métropoles qui portent une part significative des financements du sport, sport du quotidien comme sport professionnel. La nouvelle gouvernance du sport incarnée par la création de l'Agence nationale du sport (ANS) devra montrer sa plus-value en mobilisant l'ensemble des territoires, via les conférences régionales du sport, en lien avec le mouvement sportif et associatif, les services de l'Etat et le monde économique. Au sein de ce collectif, France urbaine défend une vision exigeante, solidaire et environnementale du sport, avec l'objectif d'en faire un outil de diplomatie et un moyen de valoriser les territoires dans leur diversité.

Atelier n° 6 : Planification écologique territoriale : l'opportunité d'une approche systémique ? (partie 1)

Face aux préoccupations des Français et aux conséquences du changement climatique toujours plus pressantes sur l'ensemble du territoire, la planification écologique est placée au centre du nouveau quinquennat, sous l'égide directe du Premier ministre. Si une impulsion forte doit effectivement être donnée au niveau national, la planification devra aussi relever d'une approche systémique, être co-construite avec les collectivités, concertée et appropriée par les acteurs du territoire et bénéficier de moyens spécifiques et suffisants. Elle ne pourra se faire également sans une différenciation locale, dans un esprit d'alliance des territoires, afin d'atteindre les objectifs fixés et d'accompagner l'ensemble des populations dans la transition.

Par ailleurs, pour réussir le changement de paradigme qu'elle doit acter afin de bâtir des sociétés plus résilientes et plus justes, la planification est l'opportunité d'une approche globale et transversale à l'échelle du territoire, en partant de son projet, de ses spécificités et des besoins de ses habitants. Basée sur une stratégie globale de résilience et une sobriété des usages, elle devra mettre en musique des thématiques telles qu'un habitat moins énergivore et plus abordable, des mobilités performantes et accessibles à tous ou encore une stratégie alimentaire durable.

16h00-17h30 7 ateliers en parallèle

2^{ème} session

Atelier n° 6 : Planification écologique territoriale : l'opportunité d'une approche systémique ? (partie 2) – cf. ci-dessus

Atelier n°7 : Le pouvoir transformationnel de l'achat public sur les modèles économiques

Loi anti-gaspillage et économie circulaire (2020), loi sur la réduction de l'empreinte environnementale du numérique (2021), loi climat et résilience (2021), plan national pour des achats durables (2022) : les nouveaux cadres législatifs ou réglementaires fixant des objectifs ambitieux pour la commande publique se succèdent, et consacrent son rôle pivot et stratégique au service des transformations économiques, visibles dans les territoires. Les achats publics ne visent plus seulement à satisfaire un besoin, mais doivent désormais contribuer à favoriser l'émergence et l'amplification d'une nouvelle offre en ligne avec les objectifs environnementaux et sociaux. C'est un renversement de paradigme, qui impose une relation renouvelée avec les acteurs économiques.

Comment les opérateurs économiques se préparent-ils à ces échéances (2026 pour Climat et résilience), et comment les collectivités peuvent accompagner la structuration d'une nouvelle offre en adéquation avec leurs besoins en tant qu'acheteurs publics et l'exigence environnementale et sociale ? Un premier bilan peut-il être tiré de l'entrée en application de l'article 58 de la loi AGEC ? Peut-il constituer un tremplin pour accélérer et anticiper les échéances à venir ?

Atelier n°8 : Autonomie des collectivités locales et relations avec l'Etat

A ce jour, le scénario de l'intégration d'une deuxième génération de contrats financiers dans un projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, lequel serait examiné dès cet automne, est du domaine du possible. Afin d'anticiper une telle échéance et de bâtir collectivement un argumentaire percutant, l'atelier visera à esquisser des réponses partagées :

- Pour quelles finalités, et selon quelle cohérence avec le débat européen sur l'évolution des règles budgétaires, la contractualisation peut-elle être envisagée ?
- Est-il pertinent de dissocier la contractualisation financière de la contractualisation globale que France urbaine appelle de ses vœux ?
- Sur quelles bases financières fonder l'association des grandes collectivités à l'inflexion de la trajectoire globale des finances publiques ?
- Quels enseignements tirer des Contrats de Cahors et convient-il d'envisager une référence à des objectifs d'autofinancement plutôt qu'à un plafonnement de l'évolution des dépenses réelle de fonctionnement ?

Atelier n°9 : Concrétiser l'approche globale de la sécurité et de la prévention

Sur la base du travail de fond engagé par la commission dans le cadre des Assises de la sécurité de France urbaine, il en ressort plusieurs constats. Le rôle des forces de sécurité intérieure, la lutte contre les radicalités violentes, l'éducation et la citoyenneté, le lien police-population, la justice de proximité ou encore la prévention de la délinquance sont liés à des attentes importantes des Français pour lesquelles les élus locaux et les pouvoirs publics ont encore des réponses fortes à apporter.

S'il est donc impératif d'approfondir collectivement ces enjeux stratégiques et de les renforcer, les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance doivent s'articuler avec le reste des politiques publiques, sociales, de santé, d'éducation ou encore de politique de la ville. Cette approche globale et partenariale, investie par les grandes villes et intercommunalités qui s'adaptent pour répondre à des menaces devenues protéiformes, vise à se décliner le plus possible en proximité.

Fractures territoriales, tensions de recrutement, attractivité des métiers de la fonction publique territoriale, perte de lien de proximité, développement des marginalisations, des addictions, des violences, impact des réseaux sociaux, tous ces enjeux cumulés sont susceptibles de concourir à la fragilisation de la cohésion sociale et de l'action publique.

Dès lors, quelle doit être l'articulation entre le continuum de sécurité et celui de la prévention ? Comment favoriser le lien social, la proximité par les acteurs locaux de la sécurité et de la tranquillité publique ? Quel rôle pour l'intercommunalité en matière de sécurité et de prévention ?

Atelier n°10 : Tourisme : devons-nous accueillir moins de touristes ?

La crise sanitaire a révélé les fragilités de l'économie du tourisme, notamment dans les villes, le tourisme d'affaires étant le plus lourdement impacté. Ce secteur, à l'origine de 11% des émissions de GES de la France pour 7,4% du PIB, est également interrogé sur sa capacité à se transformer de façon durable et soutenable. L'acceptabilité par les résidents, ou l'impact d'une fréquentation massifiée, amènent aussi les agglomérations et métropoles à repenser leur politique d'accueil et d'hospitalité touristique.

Comment « relocaliser » et décarboner un secteur emblématique de la mondialisation sans faire perdre aux villes leur rôle d'espaces de rencontres, de culture et de découverte ? Comment passer d'une approche plus qualitative sans générer de nouvelles inégalités dans l'accès au voyage et sans fragiliser les économies de proximité ? Faut-il « déconstruire » les palais des congrès et les parcs des expositions, au risque d'amoindrir leur rôle dans l'animation des grandes filières économiques ? Jusqu'où aller dans la régulation des meublés touristiques, qui participent de nouvelles formes d'attractivité mais déstabilisent le marché du logement dans les secteurs tendus ?

Atelier n°11 : Santé globale : vers un nouveau Pacte Etat/territoires

Alors que le Président de la République souhaite faire de la santé un axe de réforme prioritaire et après plus de deux ans de crise sanitaire qui ont éprouvé notre capacité collective à déployer une approche globale et transversale, un nouveau pacte est à construire entre l'Etat, les territoires et les professionnels du soin pour garantir à chacun, où qu'il vive, un cadre propice à la santé et un accès à l'offre de soins.

Refondation de l'hôpital public, démographie médicale, renforcement des politiques de prévention, décloisonnement des pratiques et lutte contre les inégalités sociales : il s'agit désormais d'élaborer un continuum de « bonne santé » s'appuyant sur la reconnaissance du rôle des territoires dans la production d'un écosystème favorable à la santé et au bien-être.

Solidarités, politique de la ville, qualité des logements, accès à la mobilité, offre sportive et culturelle, alimentation saine, protection de la ressource en eau, lutte contre les nuisances sonores, etc... Nombreux sont les leviers dont disposent grandes villes, agglomérations et métropoles, à l'échelle de leur bassin de vie. Dès lors, quelles avancées de la décentralisation au service de la santé de tous ? Quel nouveau partenariat de confiance avec l'Etat, assorti de priorités et objectifs communs, mesurables et facilement évaluable ?

Atelier n°12 : La ville à hauteur d'enfant

L'accompagnement de l'enfant, de sa naissance à l'âge adulte est l'une de nos responsabilités majeures. Ce qui est déjà une priorité locale va être renforcé, notamment sur le plan éducatif. Notre enjeu est que ne soient accrus ni les « silos » d'âges, ni ceux des acteurs. En effet, si nous sommes nombreux à intervenir, de la crèche à l'animation, de l'enseignement à la construction d'établissement, de la restauration scolaire aux ATSEM dans les écoles maternelles, ce partenariat est une richesse. Le continuum éducatif, qui évite à l'enfant ruptures et incertitudes, est notre mission commune. Cela commence par la place de l'enfant et de ses lieux d'accueil et d'apprentissages dans la ville. Oasis urbaines ou cours végétalisées leurs sont indispensables, elles enrichissent également leur quartier.

Continuum éducatif est un mot porteur de sens, mais, plus encore, il s'agit de la place de l'enfant dans sa vie. La place de la culture est essentielle, dans les établissements scolaires mais également une « ville culturelle à hauteur d'enfant ». Le sport nous concerne tous également, en partenariat et non en « chacun pour soi ». Le numérique enfant est un atout si tous les enfants y ont accès et, surtout, si les enseignements s'adaptent à ce vecteur et à l'appétence des enfants et des jeunes en ce domaine. Alors même que les nécessités d'accompagnement n'ont jamais été autant nécessaires, les enjeux de recrutement sont immenses. Comment gérer notamment demain une compétence petite-enfance, voire un droit opposable sans personnel formé candidat pour travailler dans la petite-enfance ? Contrats éducatifs globaux, financement de l'animation ou de la petite enfance par la CNAF, rôle des enfants et des jeunes citoyens, accueil inclusif, accompagnement des parents seront débattus lors de cet atelier.

18h00 **Conférence de presse**

19h30 **Cocktail**

20h30 **Dîner**

Vendredi 23 septembre 2022

09h00 **Accueil des congressistes – Centre des Congrès**

09h15-13h00 **Plénière**

Les grandes villes, agglomérations et métropoles sont historiquement des espaces de rencontre qui tirent leur force de la diversité des populations et des activités qu'elles accueillent. Elles sont également des espaces de contrastes reflétant les fractures sociales et territoriales de notre pays.

Les territoires urbains, qui rassemblent plus de la moitié de la population française, ont engagé des actions volontaristes en matière d'accès au logement, de santé, d'éducation, d'insertion, de mobilité, de transition énergétique, de participation citoyenne. Leur action dépasse bien souvent leur seul périmètre institutionnel, pour apporter des réponses aux habitants, dans une logique d'alliance des territoires urbains, périurbains et ruraux.

Déterminées à apporter toute leur part de réponse au triple défi social écologique et démocratique, les grandes villes, agglomérations et métropoles travaillent sans cesse à échanger leurs expériences, à inventer avec les acteurs de la société civile de nouvelles réponses. Comprendre, partager, mobiliser pour collectivement agir plus juste et plus efficacement, c'est l'état d'esprit qui nous anime, pour être territoires de solutions en particulier pour l'accès de toutes et tous à la santé et pour que la transition écologique ne laisse personne au bord du chemin.

Séquence 1 – Comment se construisent et se perpétuent les phénomènes de ségrégation et d'inégalités, quels signaux, quels effets dans nos territoires ? – 9h35-9h55

Séquence 2 – Les territoires de solution : les politiques publiques locales, outils de mise en lien et de correction des inégalités de destin – 9h55-10h45

Séquence 3 – Répondre et prévenir les fractures sociales et/ou géographiques par l'alliance des territoires – 10h45-10h55

Echanges avec la salle – 10h55-12h00

Clôture en présence du Premier ministre – 12h00-13h00

13h00-14h30 **Cocktail – Déjeuner**

14h30-17h30

Visites touristiques

- Visite n°1 - La Cathédrale sous un autre angle
- Visite n°2 - Balade art déco - maison des Musiciens
- Visite n°3 - La Maison Pommery et la Villa Demoiselle
- Visite n°4 - Visite des caves Lanson
- Visite n°5 - Visite des Caves Mumm
- Visite n°6 - Visite des caves Champagne Taittinger
- Visite n°7 - Visites des Caves Veuve Clicquot